

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché public de travaux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAINTE-CYR MÈRE BOLITIER

Mairie - 71520 Trambly
SIRET 20007164500010
Tél. 03.85.50.26.45

matour-et-region@orange.fr

Mode de passation : Procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché :
RENOVATION THERMIQUE DE LA MARPA A MATOUR ET CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFEIE BOIS GRANULES

Le marché est décomposé en 15 lots définis comme suit :

- 1 Terrassement / VRD / Gros-œuvre
- 2 Charpente bois couverture zinguée
- 3 Etanchéité
- 4 Menuiseries extérieures aluminium
- 5 Menuiserie PVC
- 6 Isolation thermique extérieure
- 7 Plâtrerie Isolation peinture
- 8 Menuiseries Intérieures bois
- 9 Electricité courants forts-faibles
- 10 Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire
- 11 Carrelage faïence chape
- 12 Sols souples
- 13 Pergolas
- 14 Equipement cuisine
- 15 Chauffage bois

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

L'adjuddicataire n'autorise pas les opérateurs économiques à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Le dossier peut être consulté et téléchargé sur la plateforme emarchespublics.com ou retiré au siège de la Communauté de communes.

Création d'attributions : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Une négociation pourra être engagée avec tous les candidats ayant remis une offre. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon, tél: 03.80.73.91.00 - fax: 03.80.73.39.89, Courriel : greffe-ta-dijon@juradm.fr

Date et heure limites de remise des candidatures : Lundi 15 mai 2017 avant 12h au siège de la Communauté de communes.

Date d'envoi à la publication : 14/04/2017.

811944100

AVIS

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ URBAINE

157.112,34 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 117.655,30 € et le solde affecté au compte 1068 pour 39.447,04 €.

Vote une autorisation de programmation/credit de paiements pour la restructuration du quartier de la gare pour la période 2017-2019 d'un montant de 7.200.000 € (crédits de paiements 2017 : 1.000.000 €, 2018 : 4.750.000, 2019 : 1.450.000 €)

- Adopté les décisions modificatives du budget primitif, des budgets annexes eau, assainissement collectif, non-collectif, transports et écosystème.

Décidé d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentée par Madame Lydie BELLOUX.

- Autorisé M. le président à signer l'avenant n°3 à la convention d'OPAF de la CUCM, étant entendu que le projet d'avenant n°3 sera mis à la disposition du public au siège de la CUCM, pendant une durée d'un mois, avant sa signature, conformément à l'article 303-1 du CCH et autorisé M. le président à signer les conventions avec les ménages pour l'octroi des aides communales prévues au titre de l'OPAF.

- Approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Goujons conformément à l'article R 311-7 du Code de l'urbanisme.

- Approuvé le programme des équipements publics de la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.

- Pris acte du déroulement du débat en conseil communal, sur toutes les orientations du projet d'aménagement et de développement durables et a précisé qu'il en serait fait mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'exploitant agricole. La délibération est affichée pendant un mois, dans les mairies de la CUCM, et au siège de la CUCM et sera publiée au recueil des actes administratifs.

- Approuvé la convention d'objectifs 2017 à intervenir avec l'association BGE Perspectives et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 11.878 €.

- Approuvé les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la CUCM et Creusot Initiatives et a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 26.000 €.

- Autorisé M. Jean-Claude LAGRANGE (administrateur et représentant aux AG Ordinaires et Extraordinaires de la SEM Patrimoineale Sud Bourgogne), à prendre part au vote en faveur de l'augmentation de capital, et lui conférer tous pouvoirs à cet effet, décidé de souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de 270.000 € correspondant à 270 actions de 1.000 €, de donner son agrément pour l'entrée au capital de la société de la région Bourgogne Franche-Comté et de la Communauté de communes La Clavelle Chaurillères-en-Briromnais, de renoncer à son droit de Clavelle Chaurillères-en-Briromnais, de renoncer à son droit de préemption, de ne pas exercer l'ordre de rachat des actions détenues par la CUCM, d'autoriser M. Jean-Claude LAGRANGE à voter en faveur de la réduction de capital à hauteur de 2.418.000 €, par destruction des actions correspondantes et de leur conférer tous pouvoirs à cet effet, d'augmenter la modification des articles 6 et 7 des statuts par suite de l'augmentation et de la réduction du capital social.

- Pris acte du rapport annuel de la SEMCB portant sur la période de janvier à décembre 2016.

- Approuvé la convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et la CUCM pour la période 2017-2023 et l'avenant à la convention de collaboration conclue entre la CUCM et l'université de Bourgogne.

- Approuvé le programme des évolutions du réseau très haut débit à réaliser dans le cadre de la délégation de service publique pour l'année 2017 et autorisé le versement d'une subvention de 75.000 € HT à Creusot Montceau Networks.

- Approuvé les modalités tarifaires et les conditions d'ouverture au public individuel du jardin de la villa Perrusson pour l'année 2017 (adulte 4 €, enfant à partir de 11 ans : 2 €, groupes adultes à partir de 10 pers. : 3,5 €/pers, groupe enfants et scolaires hors CUCM à partir de 10 pers. : 1,50 €/pers).

- Approuvé les tarifs 2017 des produits vendus en boutique à l'accueil de la villa Perrusson à Ecuisses.

- Approuvé les termes de la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme communal Creusot-Montceau pour l'année 2017 et autorisé le versement d'une subvention de 349.000 €.

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de commerce

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON-SUR-SAÛNE

Les créanciers des liquidations judiciaires ci-après sont informés que l'état des créances complète par le projet de répartition dans la procédure Monsieur Alexandre MICHEL, ZA La Condamine, 71480 Cuiseaux a été déposé par la SCP Jean-Jacques DESLORIEUX représentée par Maître Jean-Jacques DESLORIEUX, 21, boulevard de la République, 71100 Chalon-sur-Saône, es-qualité de liquidateur au greffe de ce tribunal où ils peuvent en prendre connaissance.

Les contestations seront recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de l'insertion au BODACC.

812078900

VIES DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

AVIS DE CESSIION

Suivant acte sous seing privé en date, à Chalon-sur-Saône, du 30/03/2017, enregistré au SIE de Chalon-sur-Saône le 07/04/2017, sous le bordereau n° 2017/384 case n°2, Monsieur Alain Marie Etienne CHAMPEROUX, né à Autun, le 7 avril 1967, de nationalité française, électricien, demeurant à Autun, 71400, 7, rue des remparts Saint-Jean, a cédé à :

Monsieur Emmanuel Hervé GARNIER, né le 8 septembre 1974 à Besançon, restaurateur, époux de Madame Aurélie Chantal DELLETRE à la suite d'une union célébrée à Dole (Jura), le 2 juin 2001, demeurant 9, rue des Eglantiers, 39100 Villiettès-les-Dole, exploitant un restaurant 73, rue Pasteur à Dole, sous l'enseigne "LA CAVE A PIERRE".

Une LICENCE de 4^e catégorie accordée par les services de la Direction générale des douanes et des droits indirects, à la date du 16 juin 1987, sous le numéro 450, moyennant le prix de 5.000 € (cinq mille euros).

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au domicile élu, au cabinet de la SCP CABINET LITTEBER-BIBARD, avocat au Barreau de Chalon-sur-Saône, 1, boulevard de la République.

807488900

Isabelle NICOLAS-LOUIS

Notaire

8, route de Chalon
BP 5 - 71310 Mervans
Tél. 03.85.76.10.74 - Fax: 03.85.76.10.52
E-mail : isabelle.nicolas-louis@notaires.fr

NOTAIRES

isabelle.nicolas-louis@notaires.fr